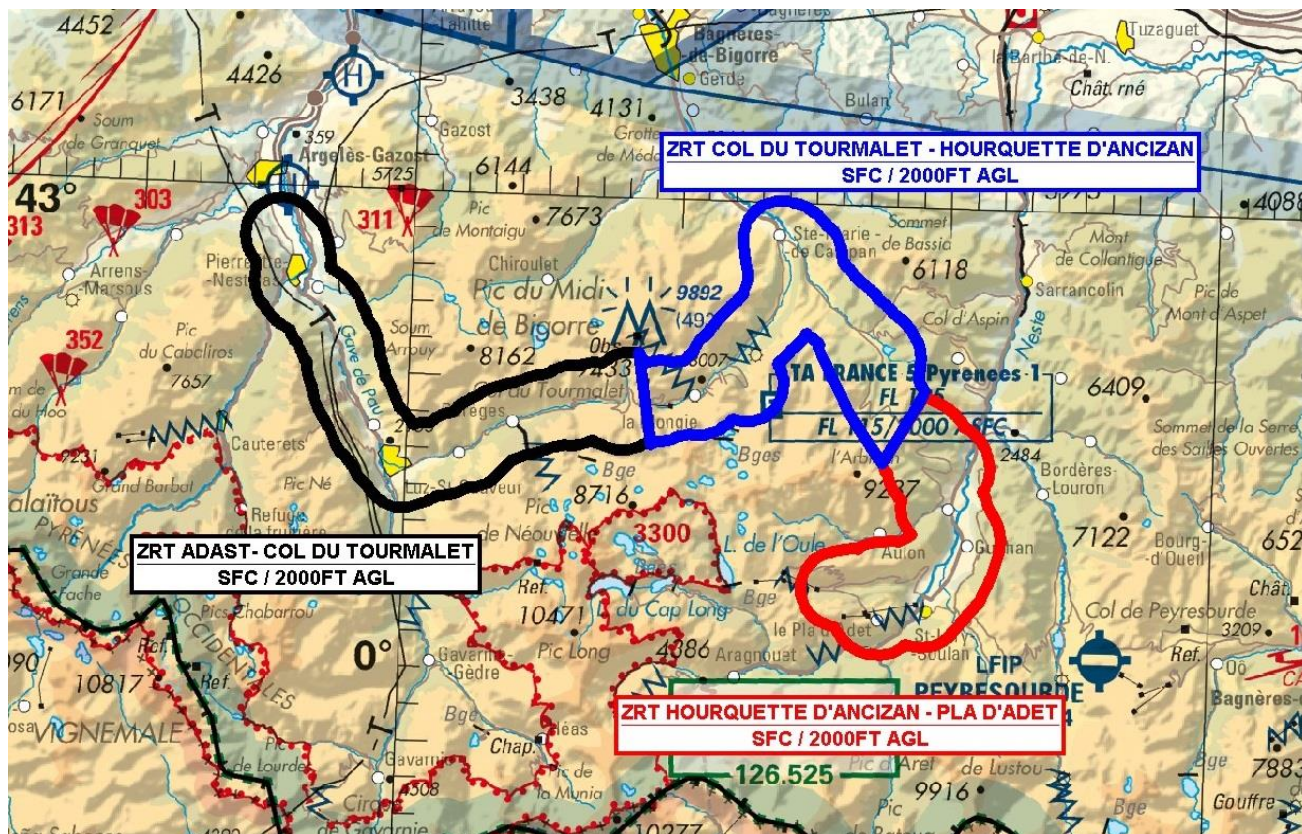


Objet : Création de trois Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 14ème étape du Tour de France cycliste 2024

En vigueur : Le samedi 13 juillet 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Peyresourde Balestas LFIP



ACTIVITE

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape N°14 Pau – Saint-Lary Soulan, le Pla d'Adet.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

- ZRT ADAST – COL DU TOURMALET : 1215-1401
- ZRT COL DU TOURMALET – HOURQUETTE D'ANCIZAN : 1331-1441
- ZRT HOURQUETTE D'ANCIZAN – PLA D'ADET : 1411-1557

INFORMATION DES USAGERS

Pyrénées INFO : 126.525 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAG et CAM : Contournement obligatoire sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France, - les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne, - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT. <p>CAG IFR : Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.</p>

SERVICES RENDUS
<p>Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions des espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités.</p> <p>Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés, les services d'information de vol et alerte sont rendus.</p>

LIMITES LATERALES ET VERTICALES		
<u>Limites latérales</u>		
1 NM de part et d'autre des routes :		
<p>ZRT ADAST – COL DU TOURMALET</p> <p>Adast, D921 Soulôm, Luz-Saint-Sauveur, D918 Col du Tourmalet</p>	<p>ZRT COL DU TOURMALET – HOURQUETTE D'ANCIZAN</p> <p>Col du Tourmalet La Mongie, D918 Sainte-Marie-de-Campan, Lac de Payolle, D113 Hourquette d'Ancizan</p>	<p>ZRT HOURQUETTE D'ANCIZAN – PLA D'ADET</p> <p>Hourquette d'Ancizan, Guchen, D929 Saint-Lary Soulan, D123 Vignec, Le Pla d'Adet</p>
<u>Limites verticales</u>		
SFC / 2000 FT AGL		

CONSIGNES PARTICULIERES
<p>Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.</p>